

GIRONDE
COMMUNE
SALLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRETE n° 2020-13
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE n° 2020 -11
PORTANT NUMEROTATION
DE 5 LOGEMENTS ET D'UNE CONSTRUCTION EXISTANTE
SUR PARCELLES CADASTREES AK 215, 217 et 219**

Le Maire de la ville de SALLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28 ;
Vu l'article R610-5 du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe ;
Vu l'arrêté 2020-11 du 13/03/2020 portant numérotation de 5 logements et d'une construction existante sur parcelles cadastrées AK 215, 217 et 219 ;
Vu le plan de masse du projet de réhabilitation et transformation d'un bâtiment à usage d'habitation vétuste en 5 appartements (annexe 1), conformément à la déclaration préalable n°033 498 19 K0152 ayant fait l'objet d'une décision de non-opposition avec prescriptions le 29 août 2019, avec un accès de l'opération par la Route de la Garenne ;
Vu la demande de numérotage des 5 logements et d'une construction existante formulée par courriel par Monsieur Pierre-Anthony DEYSIEUX correspondant à l'opération susmentionnée et accompagnée d'un plan de répartition des lots à numéroté (annexe 2) ;
Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;
Considérant que l'arrêté portant numérotation 2020-11 susvisé comporte une erreur en attribuant un numéro sis Rue de la Haute Lande à la construction existante ;
Considérant qu'il s'avère nécessaire de numéroté, Route de la Garenne, les 5 logements issus de la DP susvisée sur les parcelles cadastrées AK 215, 217 et 219 et de modifier la numérotation de la construction existante sur la même parcelle, afin d'assurer la sécurité et une meilleure lisibilité des terrains ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il est prescrit la numérotation suivante :

Références cadastrales	Ancienne adresse cadastrale	Nouvelle adresse
Appartement n°1 DP n°033 498 19 K0152	5 Route de la Garenne	5A Route de la Garenne
Appartement n°2 DP n°033 498 19 K0152	5 Route de la Garenne	5B Route de la Garenne
Appartement n°3 DP n°033 498 19 K0152	5 Route de la Garenne	5C Route de la Garenne
Appartement n°4 DP n°033 498 19 K0152	5 Route de la Garenne	5D Route de la Garenne
Appartement n°5 DP n°033 498 19 K0152	5 Route de la Garenne	5E Route de la Garenne
Construction existante à numéroté Annexe n°2	5 Route de la Garenne	5F Route de la Garenne

Le tableau ci-dessus détermine pour les propriétés cadastrées le nouveau numéro qui est à lire dans la colonne « nouvelle adresse ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Pierre-Anthony DEYSIEUX et transmis :

- à la Sous-Préfecture d'Arcachon
- au service Impôts des Particuliers d'Arcachon
- au Pôle Topographique de Gestion Cadastre de Gironde
- au Service National de l'Adresse
- au service de La Poste de Salles
- au Commandant de la brigade de Gendarmerie de BELIN-BELIET ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- au service ENEDIS
- au service SUEZ
- au service Eau-Assainissement de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
- au service Technique municipal

SALLES, le 25 mai 2020

Le Maire,


POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE
M. GRESSET



Luc DERVILLÉ

Département de la Gironde
 Commune de Salles
 5, Route de la Garenne
 Section AK ; Parcelles : 215, 217, 219
 Zone UB / Zone ND

D.P. 2

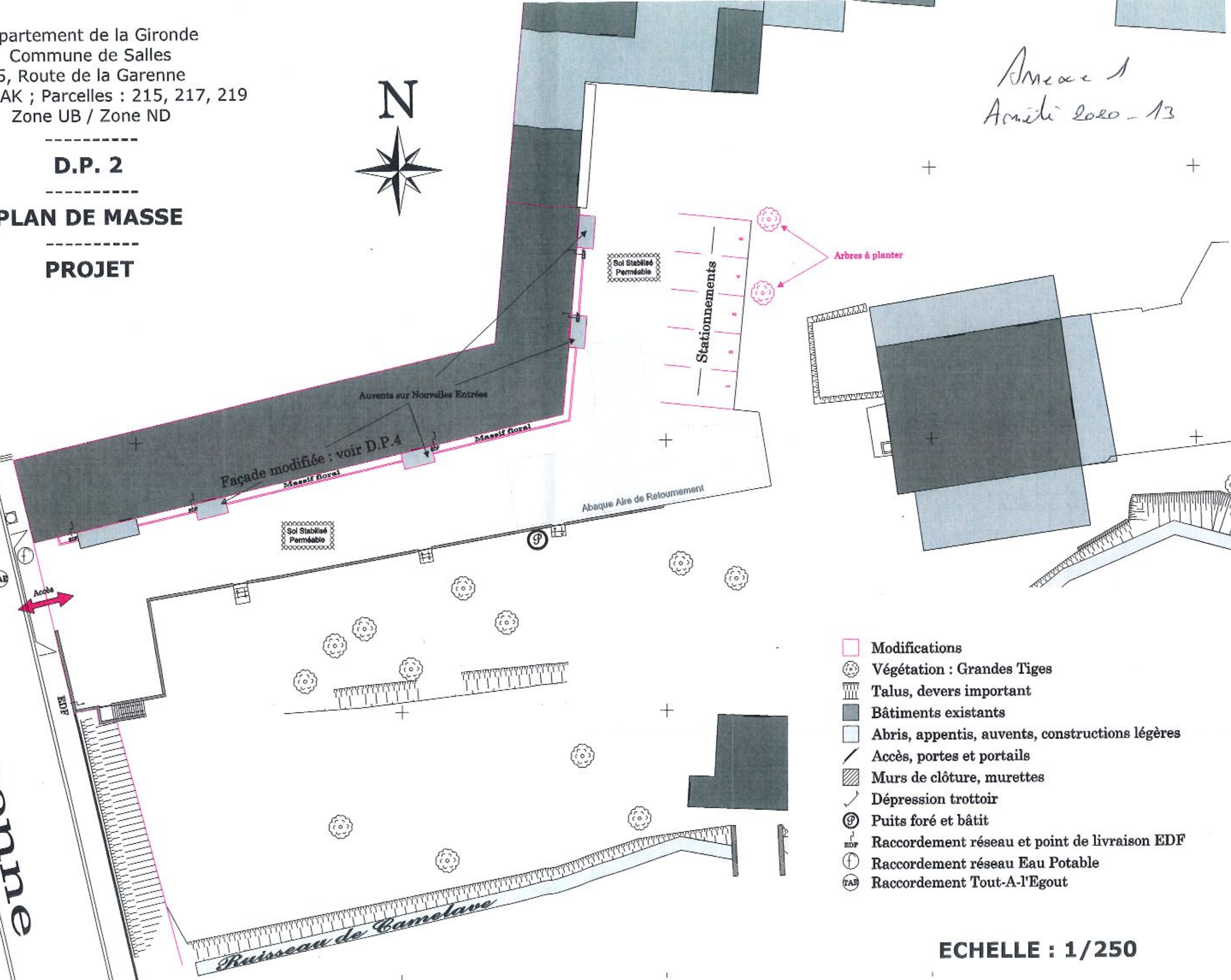
PLAN DE MASSE

PROJET



*Amorce 1
 Améli 2020-13*

Route de la Garenne



- Modifications
- ⊗ Végétation : Grandes Tiges
- ▨ Talus, devers important
- Bâtiments existants
- ▒ Abris, appentis, auvents, constructions légères
- ↗ Accès, portes et portails
- ▤ Murs de clôture, murettes
- ∩ Dépression trottoir
- Ⓟ Puits foré et bâti
- EDF Raccordement réseau et point de livraison EDF
- Ⓛ Raccordement réseau Eau Potable
- TAP Raccordement Tout-A-l'Egout

ECHELLE : 1/250

Réhabilitation et transformation d'un bâtiment à usage d'habitation en plusieurs logements -
 Plan de masse et découpage des lots pour une demande de **Certificat d'Adressage** pour les nouveaux raccordements télécoms -

Mairie de Salles (33770)
 Dossier : DP 033 498 19 K0152
 Déposée le 18/07/2019
 Sur un terrain sis à : 5 route de la Garenne
 Et cadastré : AK 215, AK 217, AK 219

Route de la Garenne

Bâtiment à réaménager

Limites de propriété

Annexe 2 -
 Arch - 2020 - 13



Nouveaux raccordements individuels
 (tous se situent en rez-de-chaussée)



- Altimétrie selon point référent Tn. = 0,00 (route)
- ⊙ Végétation : Grandes Tiges
- ▨ Talus, devers important
- Bâtiments existants
- ▒ Abris, appentis, auvents, constructions légères
- ↗ Accès, portes et portails
- ▤ Murs de clôture, murettes
- ∩ Dépression trottoir
- ⊕ Puits foré et bâti
- Ⓣ Raccordements telecom
- Ⓜ Raccordement réseau Eau Potable
- Ⓢ Raccordement Tout-A-l'Egout

